



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Travaux de réhabilitation de réhabilitation partielle
du Site CMA FORMATION de Boulazac (24)**

Date et heure limites de réception des offres :
jeudi 10 septembre 2026 à 12:00

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Nouvelle-Aquitaine
Service Marchés Publics
46 Rue Général de Larminat
33000 Bordeaux**

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Travaux de réhabilitation de réhabilitation partielle du Site CMA FORMATION de Boulazac (24)
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	12
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature.....	5
2 - Conditions de la consultation	6
2.1 - Délai de validité des offres	6
2.2 - Forme juridique du groupement	6
2.3 - Variantes	6
3 - Les intervenants.....	6
3.1 - Assistance à maîtrise d'ouvrage	Erreur ! Signet non défini.
3.2 - Maîtrise d'œuvre	Erreur ! Signet non défini.
3.3 - Contrôle technique	Erreur ! Signet non défini.
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	Erreur ! Signet non défini.
4 - Conditions relatives au contrat	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	7
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	7
5 - Contenu du dossier de consultation	8
6 - Présentation des candidatures et des offres	8
6.1 - Documents à produire.....	8
6.2 - Visites sur site	10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	11
7.1 - Transmission électronique	11
7.2 - Transmission sous support papier	13
8 - Examen des candidatures et des offres	13
8.1 - Sélection des candidatures.....	13
8.2 - Attribution des marchés	Erreur ! Signet non défini.
8.3 - Suite à donner à la consultation	13
9 - Renseignements complémentaires	14
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	14
9.2 - Procédures de recours	14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Travaux de réhabilitation de réhabilitation partielle du Site CMA FORMATION de Boulazac (24)

La présente consultation a pour objet la passation des marchés relative à la réhabilitation partielle du Site CMA FORMATION de Boulazac (24)

Lieu(x) d'exécution :

CMA FORMATION de Boulazac (24)

16, avenue Henri Deluc

24750 Boulazac isle manoire

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 12 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
1	Voirie Réseaux Divers / Démolition / Gros Œuvre
2	Charpente bois / Mur ossature bois
3	Couverture / Étanchéité / Zinguerie
4	Menuiserie extérieure / Serrurerie
5	Menuiserie intérieure
6	Plâtrerie / Isolation / Faux plafond
7	Électricité / Courants forts / Courants faibles
8	Chauffage / Ventilation / Plomberie / Sanitaire
9	Peinture / Enduit extérieur
10	Carrelage / Faïences
11	Panneaux isothermes / Équipements cuisine
12	Résine de sol

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45000000-7	Travaux de construction

Lot(s)	Code principal	Description
1	45223220-4	Travaux de gros œuvre
1	45233140-2	Travaux routiers
2	45261100-5	Travaux de charpente
3	45261210-9	Travaux de couverture
4	45421000-4	Travaux de menuiserie
4	44316500-3	Serrurerie
5	45421000-4	Travaux de menuiserie
6	45410000-4	Travaux de plâtrerie
6	45261410-1	Travaux d'isolation de toiture
7	45310000-3	Travaux d'équipement électrique
8	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
8	45330000-9	Travaux de plomberie
9	45442100-8	Travaux de peinture
10	45431000-7	Carrelages
11	45320000-6	Travaux d'isolation
11	39314000-6	Équipement de cuisine industrielle
11	44111520-2	Matériaux d'isolation thermique
12	45432130-4	Travaux de revêtements de sols

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Les intervenants

3.1 - Assistance à maîtrise d'ouvrage

SEM 47
6 bis boulevard Scaliger
47000 Agen

3.2 - Maîtrise d'œuvre

Architecte mandataire
Gadrat architectures & associé
2, rue des trois conils
33000 bordeaux

BET TCE Cotraitant
INTECH
6, boulevard de Saltgourde
24430 MARSAC SUR L'ISLE

Coordinateur OPC
SEPIBAT
1, place André Maurois
24000 PERIGUEUX

3.3 - Contrôle technique

APAVE IC PERIGUEUX
BOULEVARD DE SALTGOURDE
24054 PERIGUEUX CEDEX
batiment.perigueux@apave.com

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

APAVE IC PERIGUEUX
BOULEVARD DE SALTGOURDE
24054 PERIGUEUX CEDEX
batiment.perigueux@apave.com

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- L'acte d'engagement
- L'attestation de visite
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) général
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) par lot
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) par lot
- Les pièces graphiques
- Les pièces techniques
 - Le calendrier détaillé d'exécution.
 - Le rapport initial du contrôleur technique (R.I.C.T)
 - Le Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS)
 - Permis de construire
 - Les rapports et diagnostic

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
----------	-----------

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Libellés	Signature
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

N°	Description
1	L'acte d'engagement Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre.
2	Le relevé d'identité bancaire
3	La décomposition du prix global et forfaitaire, au format PDF et XLS. * La DPGF doit obligatoirement être fournie sur la base du cadre transmis. Seul le prix global et forfaitaire de la DPGF et reporté sur l'acte d'engagement est contractuel. Les prix d'ensemble ou d'unités ne sont contractualisés que pour les éventuels travaux supplémentaires en cours d'exécution dans les conditions prévues dans le CCAP.
4	Un mémoire technique qui devra comprendre les chapitres suivants : <i>Nous préconisons le formalisme suivant : document de 20 pages recto (*) (hors fiches techniques de matériel) au format A4 (police arial 10, interligne simple, marge d'au moins 2cm)</i> • <u>Moyens humains</u> : Personnel dédié au chantier (nombre et qualification, y compris encadrement) • <u>Moyens matériels</u> : Liste du matériel et outillages que le candidat envisage d'utiliser pour la réalisation des travaux • <u>Méthodologie proposée par le candidat pour la réalisation des travaux</u> : identification des contraintes et difficultés techniques propres à ce chantier. Le candidat décrit la

	méthodologie de chantier envisagée pour assurer l'exécution des travaux, le respect des délais, la sécurité des personnes présentes et la continuité de service... • <u>Synthèse des fiches techniques annexées</u> : Joindre les fiches produits / matériaux
5	Les déclarations de sous-traitances nécessaires le cas échéant
6	L'attestation de visite en annexe correctement complétée.

* Le candidat doit signaler à la Maîtrise d'Oeuvre toutes erreurs de côtes ou de contradictions entre les plans et remettre son offre en tenant compte de ces erreurs.

Le candidat a l'obligation de remettre leurs offres conformément à la DPGF fournie. Il a la possibilité d'effectuer les sous détails nécessaires à l'intérieur d'articles des bordereaux. En cas d'omissions ou d'erreurs dans les CCTP, le candidat a obligation de remettre son offre en tenant compte de ces omissions ou erreurs et de les signaler à la Maîtrise d'Oeuvre avant la signature des marchés.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les premières visites se dérouleront :

- 06 août 2026 14h30
- 24 août 2026 14h30
- 31 août 2026 14h30

Les soumissionnaires devront réserver un créneau sur ces demi-journée dans les conditions ci-dessous. En cas d'indisponibilité, d'autres dates et heures pourront être proposées.

Pour toutes les visites, y compris celle dont la date est mentionnée ci-dessus, les candidats devront obligatoirement adresser une demande par mail à :

- Cedryc LACHAUD - c.lachaud@sem47.fr
- Copie :
- David LEYGUES - david.leygues@cma-nouvelleaquitaine.fr
- Vincent MARTY - vincent.marty@cma-nouvelleaquitaine.fr

avec indication des mentions suivantes ; entreprise, nom de la personne souhaitant effectuer la visite, date(s) et heure(s) souhaitée(s) pour la visite à préciser sur le mail et les lots auxquels elles envisagent de soumissionner.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de proposer des créneaux différents au candidat en cas d'indisponibilité ou bien d'un trop grand nombre de candidat sur un même créneaux ou bien pour des mesures de sécurité lié à l'accessibilité du site

Le point de rendez-vous pour les visites est : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Nouvelle-Aquitaine, 16 avenue Henri Deluc 24750 Boulazac Isle Manoir.

Aucun compte rendu ne sera établi à l'issue de cette visite.

Si lors de la visite, le soumissionnaire a des questions, il devra obligatoirement les poser via la plateforme de dématérialisation.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

46 Rue Général de Larminat
33000 Bordeaux

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement

de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte.



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique	50.0 %
2.1- <i>Qualité de la méthodologie, des moyens humains et moyens matériels affectés à l'exécution des travaux</i>	20.0 %
2.2- <i>Cohérence des moyens humains, des moyens matériels et de la méthodologie mis en œuvre avec les délais et échéances imposés</i>	30.0 %

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue du maître d'ouvrage.

Si une offre lui paraît anormalement basse, le maître d'ouvrage demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R. 2152-4 ou R. 2152-5 du code de la commande publique, son offre est rejetée.

Système de notation

La notation sur 10 est calculée selon la formule suivante sur le montant total en € TTC :

Montant total € TTC moins disant x 10

Montant total € TTC analysé

Les notes obtenues via cette formule seront ensuite multipliées par le coefficient de pondération fixé.

Fourchette notation critères techniques

10	La proposition répond de manière très satisfaisante à toutes les exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser l'objet du contrat.
8	La proposition répond de manière satisfaisante à toutes les exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser l'objet du contrat.
6	La proposition répond de manière peu satisfaisante aux exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser l'objet du contrat cependant, un certain nombre d'éléments restent insatisfaisants.
4	La proposition répond assez moyennement aux exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser l'objet du contrat.
2	La proposition répond de manière lacunaire à certaines exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser l'objet du contrat.
0	La proposition répond insuffisamment par manque d'éléments d'appréciation aux exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser le contrat.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le maître d'ouvrage se laisse la possibilité d'engager des négociations dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. La négociation s'effectuera soit par un échange de courrier soit par une ou plusieurs réunion(s) de négociation ou par visioconférence. A l'issue des négociations, après confirmation des modifications éventuelles de son offre, l'acheteur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères pondérés définis précédemment. L'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation si celle-ci correspond à son besoin

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Bordeaux

9 rue Tastet

BP 947

33063 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05 56 99 38 00

Télécopie : 05 56 24 39 03

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <https://bordeaux.tribunal-administratif.fr/vos-demarches/contacts-et-information>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Bordeaux
9 rue Tastet
BP 947
33063 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05 56 99 38 00
Télécopie : 05 56 24 39 03
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

CCIRA de Bordeaux
DREETS Nouvelle-Aquitaine - Pôle C CCI
2 rue Jules Ferry
33090 Bordeaux

Tél : 05 54 68 99 56
Courriel : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr